



**Comptes-rendus des ateliers sur la grille « principes et critères de sélection »
Comité de programmation du 9/12/15**

Principes de sélection

Principes	Définition, mots-clés,...
<p style="text-align: center;">Economie / emploi</p> <p>Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à générer de l'activité économique et de l'emploi, et en particulier à rééquilibrer le modèle économique du territoire.</p>	<p>Principe difficilement applicable de manière transversale sur les projets « pleinement » économique et sur les projets « urbanisme » ou « jeunesse » : la définition du principe doit permettre de distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions concourant à générer de l'activité et de l'emploi • Les actions apportant un plus en terme de lien social, culturel, de comportement citoyen et environnemental <p>Les mots clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La viabilité : pouvoir vérifier la viabilité des projets à travers des éléments chiffrés / ne pas soutenir des porteurs ou activités qui seraient trop fragiles • Prise de risque/innovation (lien principe innovation ?) • Caractère incitatif de l'aide : privilégier des projets pour lesquels l'aide LEADER sera vraiment un plus et non les projets qui se feraient de toute façon sans aide financière (liens principes ressources et innovation) • Aménagement/cohérence/réorganisation territoriale : les actions soutenues devront être en adéquation avec le territoire visé (ex : besoin de maintien de services en zone rurale, bourgs centres, ...) / Tenir compte des zones les plus en difficulté (ex : ZRR ...) (lien principe gouvernance) • Refuser certaines activités, type activités polluantes (avec exigences supérieures aux normes) • Privilégier les actions relevant de l'économie circulaire, de l'ESS... • Lien à faire avec le parrainage, l'accompagnement des projets ou le transfert d'expérience, en lien notamment avec les notions de viabilité et prise de risque • Maintien ou création d'emploi / actions vectrices d'insertion ou réinsertion
<p style="text-align: center;">Ressources</p> <p>Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à préserver et valoriser les ressources du territoire, qu'elles soient naturelles, culturelles, humaines, financières,...</p>	<p>Derrière le principe de « ressources », on entend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'idée de tirer quelque chose, valoriser un patrimoine ; • ressources naturelles (biodiversité, génétique), agricoles, culturelles, humaines, savoir-faire, financières, patrimoine bâti, paysage, etc.

<p style="text-align: center;">Gouvernance Partenariat</p> <p>Principe visant à s'assurer que les actions soutenues sont bien ascendantes et collaboratives.</p>	<p>Le principe de « gouvernance » doit permettre d'apprécier la conduite d'un projet à toutes ses étapes. Il vise à vérifier, à partir de la conduite du projet, que ce dernier est ascendant (non seulement il émane du territoire, mais il est adapté et en cohérence avec le territoire), collaboratif (il associe les parties prenantes concernées depuis l'opportunité jusqu'à sa réalisation, démontrant ainsi sa capacité à se déployer en tissant des partenariats dans l'action) et pérenne (grâce à une gouvernance adaptée, le projet renforce ses conditions de pérennisation : cf. principe ressources).</p> <p>La gouvernance d'un projet peut donc s'apprécier à partir de critères sur la conduite du projet lui-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui le conduit ? combien de personnes le conduisent ? • qui est associé, consulté ? • comment le projet prend en compte les jeunes, les habitants, les usagers ? • comment la gouvernance se décline-t-elle à toutes les étapes du projet ? • est-ce que le projet existe déjà ; est-ce qu'il apporte une plus-value ? et dans ce cas, il doit démontrer son caractère exemplaire, transférable et sa capacité à se déployer (lien principe innovation).
<p style="text-align: center;">Innovation</p> <p>Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à rechercher de nouvelles solutions de développement à l'échelle du GAL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'innovation est un processus de transformation des pratiques sociales. Elle débouche sur un changement, et l'on doit, dans la présentation des projets, rendre lisible ce changement : expliquer d'où l'on part et où l'on va (ce que l'innovation bouscule/fait évoluer) • L'innovation doit être justifiée, elle doit répondre à un véritable besoin et apporter une plus-value sur le territoire (la continuité est parfois plus pertinente que l'innovation). Pour cela nous devons apprécier le contexte dans lequel elle s'inscrit et vérifier que l'innovation est assimilable. La marche à faire n'est-elle pas trop importante pour le territoire ou les usagers concernés ? • Une innovation doit ainsi être ancrée sur le territoire et répondre à ses besoins, elle met les usagers au cœur du processus. • L'innovation peut être partielle, un projet innovant peut l'être sur certains aspects et pas sur d'autres (manière de faire, technique...) • Il faut considérer la place de la technique dans l'innovation, tout en veillant à ne pas tomber dans le parachutage de l'innovation technique. • L'innovation n'est pas forcément quelque chose de nouveau, cela peut aussi être de ressusciter les pratiques anciennes.

1^{ères} idées pour une grille de sélection des projets

Principes de sélection	Critères de sélection	Notation
<p>Economie-emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité • Prise de risque/innovation • Caractère incitatif de l'aide • Aménagement/cohérence/réorganisation territoriale • Refuser certaines activités type d'activités polluantes (avec exigences supérieures aux normes) => bonus/ malus ? • Domaines valorisés ? : économie circulaire, ESS... • Lien à faire avec le parrainage, l'accompagnement des projets ou le transfert d'expérience, en lien notamment avec les notions de viabilité et prise de risque ? • Maintien ou création d'emploi / actions vectrices d'insertion ou réinsertion 	<p>...</p>
<p>Ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • s'assurer de la bonne échelle territoriale du projet, de sa pertinence géographique • veiller au bon bilan carbone du projet, aux économies d'énergie/énergie renouvelable • favoriser l'utilisation d'éco matériaux, éco-conception / gestion des déchets 	

	<ul style="list-style-type: none"> • respect de la biodiversité/paysage • préserver des ressources : foncier, eau, paysage • intégrer des clauses sociales et environnementales • valoriser les ressources culturelles et artistiques • favoriser les savoir-faire locaux, compétences locales • intégrer une dimension pédagogique • s'assurer d'une bonne communication sur le projet 	
Gouvernance Partenariat	<p>La gouvernance d'un projet peut donc s'apprécier à partir de critères sur la conduite du projet lui-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui le conduit ? combien de personnes le conduisent ? • qui est associé ? • comment le projet prend en compte les jeunes, les habitants ? • comment la gouvernance se décline à toutes les étapes du projet ? <p>Tenir compte des zones les plus en difficulté</p>	
Innovation	<p>Prise de risque/innovation. L'innovation est un processus long, le risque doit être considéré. Accompagner le projet est également lui permettre de franchir les étapes nécessaires pour arriver à l'appropriation. Caractère incitatif de l'aide</p> <p>Est-ce que le projet apporte une plus-value sur le territoire ? Quel changement incite-t-il ? on passe de quoi à quoi ? (préciser le contexte de départ)</p> <p>Le projet répond-il d'une façon innovante aux besoins du territoire ? Cette innovation est-elle justifiée ?</p> <p>Les usagers ont-ils été associés à l'élaboration de l'innovation ?</p> <p>Le projet doit pouvoir faire un éclairage sur son caractère innovant, même si partiel.</p>	

Autres : propositions, remarques

Notation :

- une note minimale par critère et une moyenne sur l'ensemble des critères pour attribution ou pas d'une aide ;
- si un projet est faible en termes de gouvernance, mais fort en termes d'innovation, il faut pouvoir le soutenir, tout en émettant des préconisations en termes de gouvernance pour le faire évoluer.

Appréciation :

Point de vigilance : dans les fiches-opérations, il est difficile d'apprécier d'où l'on part ; comment présenter le contexte de départ pour permettre l'appréciation et la sélection des projets ?